



**Année scolaire 2025/2026**

**Règles de bonne conduite lors des**  
**Temps d'accueil Périscolaires**  
**Restauration scolaire - Mercredis Récréatifs**

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent immédiatement la classe, durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit :

- d'un temps d'accueil le matin avant la classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 7H30).
- d'un temps de pause le midi (de 11h30 à 13h20 comprenant un temps de restauration).
- d'un temps d'accueil le soir immédiatement après la classe (de 16h30 à 18h00).

Les mercredis récréatifs se déroulent de 7h30 à 18h00.

Ces temps d'accueil sont organisés par la commune et effectués par le personnel du périscolaire. Par ailleurs, ce règlement n'a pas vocation à remplacer celui de l'école mais vient en complément de celui-ci, tout en y ajoutant des points spécifiques à ces moments privilégiés avec les enfants.

Ainsi, il est nécessaire de poser un cadre et de fixer certaines règles de bonne conduite afin que cela se passe dans les meilleures conditions.

Voici en quelques lignes les comportements à adopter lors des différents temps d'accueil tout au long de la journée :

La garderie / Les mercredis récréatifs :

- J'entre dans la pièce et je m'installe dans le calme.
- Je peux commencer à jouer avec mes camarades ou j'intègre une activité en cours calmement.
- Je respecte les consignes de l'adulte et partage le matériel à disposition.
- J'assure le rangement du matériel que j'utilise.
- Je respecte les autres enfants : pas d'insultes /de moqueries ; pas d'actes de violence ; pas de mots ou gestes déplacés.
- Je respecte le personnel encadrant : écoute des consignes, des règles ; pas de mots déplacés.
- Je respecte le matériel ainsi que les locaux mis à disposition.
- Je laisse le lieu propre et je me prépare toujours dans le calme à me diriger vers ma classe ou la sortie.

La cantine :

- Je passe aux toilettes et je me lave les mains.
- Je rentre calmement et je m'assois correctement sur ma chaise (toujours dans le calme).
- J'utilise les formules de politesse de base : « bonjour », « s'il te plaît », « merci ».
- Je goûte un peu de tout et ne dérange pas mes camarades de table lors du repas.
- J'ai le droit de discuter mais sans élever la voix, ni crier.
- Je ne gaspille pas et je ne joue pas avec la nourriture.
- Je respecte les autres enfants : pas d'insultes /de moqueries ; pas d'actes de violence ; pas de mots ou gestes déplacés ; pas de comportements perturbants le repas.
- Je respecte le personnel encadrant : écoute des consignes, des règles ; pas de mots déplacés.
- Je respecte le matériel ainsi que les locaux mis à disposition.
- Je demande l'autorisation à l'adulte pour me lever de table.
- Je participe au rangement de ma table lorsque j'ai terminé de manger.
- J'attends le signal de l'adulte pour quitter la table.

Dans la cour :

- Je joue calmement et je respecte le matériel.
- Je ne joue pas avec le matériel qui ne m'est pas destiné : les vélos des petits sont réservés aux petits et pareil pour les plus grands.
- Je demande l'autorisation à un adulte pour aller aux toilettes.
- Je ne joue pas dans les toilettes.
- Je ne joue pas dans les couloirs et ne rentre pas dans les classes.
- Je ne jette pas de projectiles (cailloux, sables, morceaux de bois ...) sur mes camarades, chez les voisins ...
- Je ne crache pas dans la cour de récréation ni sur mes camarades.
- Je jette les papiers dans les poubelles.
- Je ne frappe pas mes camarades et j'utilise un langage adapté, donc je bannis toutes insultes ou moqueries de mon vocabulaire ainsi que tous gestes déplacés.
- Je ne laisse pas traîner mes affaires : vêtements, écharpes ... et j'accroche mon manteau au porte manteau.

Les adultes de l'école sont dans l'obligation de respecter ce présent règlement ainsi que celui de l'école.

Tout enfant ayant un comportement qui n'entre pas dans les règles de bonne conduite exposées ci-dessus peut se voir notifier un rappel à l'ordre, voir un avertissement gradué de la façon suivante :

1. Le personnel rappelle les différents points du règlement ainsi que les règles de vie et informe la famille par oral.
2. Premier avertissement par le personnel d'encadrement. La famille est informée à la sortie de l'école ou par téléphone.
3. Au second avertissement, le responsable du périscolaire rencontre la famille et complète une fiche « Avertissement »
4. Au troisième avertissement, un rendez-vous est défini avec la famille, un élu municipal et le responsable du périscolaire.

A l'issu de cette rencontre, une décision sera prise à l'encontre de l'enfant.

Cela peut être :

- Un rappel à l'ordre avec un engagement à améliorer son attitude.
- Une exclusion temporaire de 2 jours ouvrés.
- Une exclusion définitive, en cas d'actes graves.

Après le 3<sup>ème</sup> avertissement, il sera délivré 2 autres exclusions temporaires de 4 jours ouvrés puis de 8 jours ouvrés avant la délivrance d'une exclusion définitive.

Ce règlement est à lire avec vos enfants, puis à signer.

Le coupon au bas de cette page devra être découpée et rendue à la mairie ou aux agents du périscolaire.

---

## Année scolaire 2025/2026

Nom et prénom de l'enfant : ....., en classe de ..... atteste avoir pris connaissance du document « Règles de bonne conduite lors des Temps d'accueil périscolaires – Restauration scolaire – Mercredis Récréatifs ».

Signature des parents :

Signature de l'enfant :